



# Bulletin Officiel

N° 3883 Lundi 27 Juin 2011

— 16<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DU CMF

تذكير لشركات المساهمة العامة	2
RAPPEL AUX INTERMEDIARES AGREES ADMINISTRATEURS	

### AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE	3
ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A	4
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	

### INFORMATIONS POST AGE

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A - ARTES	5
---	---

### INFORMATIONS POST AGO

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE BIAT	6-7
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -	8-10

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE BIAT	11
BANQUE DE TUNISIE	11
AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A ARTES	11

### COURBE DES TAUX

12

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010  
 GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

## بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

## COMMUNIQUÉ DU CMF

### RAPPEL AUX INTERMEDIARES AGREES ADMINISTRATEURS

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Intermédiaires Agréés Administrateurs, qu'ils sont tenus, en vertu de l'article 10 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières et de l'article 42 du règlement du CMF relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, de :

- informer les Intermédiaires Agréés Mandatés ou les émetteurs de tout changement affectant l'actionnariat et ce dans un délai de cinq (5) jours de bourse à partir de la date de changement.
- Mettre à la demande de l'émetteur, de l'Intermédiaire Agréé Mandaté, de la société de dépôt, de compensation et de règlement ou à qui de droit, à tout instant, les informations nécessaires relatives aux comptes des valeurs mobilières et au journal général des opérations.

2011 - AC - 19

## AVIS DES SOCIETES

### Augmentation de capital annoncée

## **ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002– Tunis

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2011 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la compagnie de **5.000.000 dinars** pour le porter de **5.000.000 dinars à 10.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **500.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 10 dinars chacune. Elle a aussi décidé de réserver cette augmentation à la société ASSURANCES MAGHREBIA.

### Caractéristiques de l'émission :

#### **Montant :**

Le capital social sera augmenté d'un montant de **5.000.000 dinars** et sera porté de **5.000.000 dinars à 10.000.000 dinars** et ce, par la création et l'émission de **500.000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'opération proposée porte sur une augmentation de capital réservée à la société ASSURANCES MAGHREBIA lui permettant de détenir 50% du capital social après augmentation.

#### **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit **10 dinars** l'action, sans prime d'émission.

La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

#### **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2011 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant la totalité de l'augmentation de capital, soit la souscription aux 500.000 actions nouvelles, au profit de la société ASSURANCES MAGHREBIA.

#### **Période de souscription :**

La souscription aux 500.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée à l'actionnaire sus-visé et ce, du **1<sup>er</sup> juillet 2011 au 15 juillet 2011 inclus**.

#### **Lieu de souscription et de versement :**

La souscription et le versement seront reçus au siège social de l'Union Financière – Intermédiaire en Bourse sis au Boulevard 7 Novembre, Immeuble Maghreb Tour A BP 66 –1080– Tunis Cedex.

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et ouvert auprès d'Attijari Bank - Agence Liberté, sous le numéro **04 105 044 0017182403 40**.

#### **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 500.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2011** et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice consécutée au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.

## AVIS DES SOCIETES

### Augmentation de capital annoncée

#### **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**

Siège social : 64, Rue de Palestine –1002– Tunis

La société ASSURANCES MAGHREBIA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2011 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la compagnie de **20.000.000 dinars** pour le porter de **10.000.000 dinars** à **30.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **2.000.000 actions nouvelles** de nominal 10 dinars chacune, s'effectuant **simultanément** comme suit :

- **Augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 15.000.0000 dinars,**
- **Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5.000.000 dinars.**

#### 1) Augmentation par incorporation des réserves et attribution gratuite d'actions

##### **Montant :**

Le capital social sera augmenté de **15.000.000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation sera réalisée par l'émission de **1.500.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 10 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2011** à raison de **trois (3) actions nouvelles gratuites** pour **deux (2) actions anciennes**.

##### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les 1.500.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2011** et seront assimilées aux actions anciennes et ce, dès leur création.

#### 2) Augmentation du capital par souscription en numéraire

##### **Montant :**

Le capital social sera augmenté de **5.000.000 dinars** et ce, par la création et l'émission de **500.000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

##### **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit 10 dinars l'action, sans prime d'émission.

La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

##### **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux 500.000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- à titre irréductible : à raison d'une **(1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes**.  
Pendant la durée de souscription, le droit préférentiel de souscription est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.
- à titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles désiré. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites par les demandes à titre irréductible.

##### **Période de souscription :**

La souscription aux 500.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription et ce, du **1<sup>er</sup> juillet 2011 au 15 juillet 2011 inclus**.

##### **Lieu des souscriptions et des versements :**

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de l'Union Financière – Intermédiaire en Bourse sis au Boulevard 7 Novembre, Immeuble Maghreb Tour A BP 66 –1080– Tunis Cedex.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société ASSURANCES MAGHREBIA et ouvert auprès d'Attijari Bank - Agence Liberté, sous le numéro **04 105 044 0017182270 51**.

##### **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 500.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2011** et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.

**AVIS DES SOCIETES****Informations post AGE****AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A  
ARTES****Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-**

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2011.

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales notamment la loi N° 2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution :**

L'assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

## AVIS DES SOCIETES

### Informations Post AGO

## **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

### **BIAT**

Siège social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA - 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 juin 2011 et statuant sur les comptes de l'exercice 2010, la Banque Internationale Arabe de Tunisie, publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### **I – Les Résolutions adoptées :**

##### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2010 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été modifiés compte tenu du jugement du tribunal de première instance, en date du 15 juin 2011, confirmant la taxation d'office.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2010, qui s'élève à 47.506.148,277 Dinars, majoré du report à nouveau de 23.522.853,879 Dinars, soit au total 71.029.002,156 Dinars comme suit :

• Réserves légales	-
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	-
• Réserves pour réinvestissements financiers	27.021.625,000 D
• Réserves facultatives	-
• Dividendes statutaires	8.500.000,000 D
• Fonds social	4.750.614,828 D
• Superdividendes	25.500.000,000 D
• Report à nouveau	5.256.762,328 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2 Dinars par action, soit 20% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 4 juillet 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2005 d'un montant de 2.442.771,865 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Mokhtar FAKHFAKH
- Tahar SIOUD
- Aziz MILED
- Mohsen HACHICHA
- M'hamed DRISS
- Jean MESSINESI
- Intesa Sanpaolo S.p.A

pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**II – Le Bilan après affectation du résultat comptable**

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation	En %
(En Milliers de Dinars)					
<b>ACTIE</b>					
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	272 825	146 130	126 695	86,70%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 246 709	1 436 715	-190 006	-13,23%
Créances sur la clientèle	III-3	3 972 578	3 522 010	450 568	12,79%
Portefeuille-titre commercial <sup>(1)</sup>	III-4	543 577	628 965	-85 388	-13,58%
Portefeuille d'investissement <sup>(1)</sup>	III-5	201 511	179 876	21 635	12,03%
Valeurs immobilisées	III-6	142 393	119 756	22 637	18,90%
Autres actifs	III-7	142 005	137 597	4 408	3,20%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 521 598</b>	<b>6 171 049</b>	<b>350 549</b>	<b>5,68%</b>
<b>PASSIF</b>					
Banque Centrale et CCP	IV-1	2 097	1 916	181	9,45%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	91 253	104 459	-13 206	-12,64%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	5 601 795	5 310 645	291 150	5,48%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	143 982	143 197	785	0,55%
Autres passifs	IV-5	211 782	153 931	57 851	37,58%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 050 909</b>	<b>5 714 148</b>	<b>336 761</b>	<b>5,89%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital		170 000	170 000	0	0,00%
Réserves		295 399	263 332	32 067	12,18%
Actions propres		0	0	0	
Autres capitaux propres		33	47	-14	-29,79%
Résultats reportés		5 257	23 523	-18 266	-77,65%
Résultat de l'exercice		0	0	0	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>V</b>	<b>470 689</b>	<b>456 901</b>	<b>13 788</b>	<b>3,02%</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 521 598</b>	<b>6 171 049</b>	<b>350 549</b>	<b>5,68%</b>

**III L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat**

(En milliers de d

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES				AUTRES CAPITAUX PROPRES	REPORT	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
					FONDS SOCIAL	RESERVES POUR PLUS VALUES CESSIION TITRES DE PARTICIPATIONS	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	AUTRES CAPITAUX				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010 AVANT REPARTITION	170 000	141 760	17 000	42 966	46 882	11 762	3 150	108	33	23 523	47 506	504 689
AFFECTATION AGO			-		4 751	-	27 022			-18 266	-13 506	-
DIVIDENDES ET SUPER DIVIDENDES											-34 000	-34 000
TRANSFERT DES RESERVES				2 443		-2 443						-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010 APRES REPARTITION	170 000	141 760	17 000	45 409	51 633	9 319	30 172	108	33	5 257	-0	470 689

## AVIS DES SOCIETES

### COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

#### Informations post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juin 2011, le Comptoir National Tunisien publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,  
Le Bilan après affectation du résultat comptable,  
L'état d'évolution des capitaux propres.

#### **I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES**

##### القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2010 ، تصادق على هذا التقرير.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

##### القرار الثاني:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2010، تصادق على الإتفاقيات التي يتضمنها التقرير الخاص.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

##### القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية تبرا ذمة أعضاء مجلس الإدارة المباشرين لمهامهم خلال السنة المالية 2010 وتصادق على مبلغ منحة الحضور للسنة المالية 2010 المحدد بمبلغ أربعة عشر ألف دينار من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 2010/06/18. وتقرر إسناد أعضاء مجلس الإدارة مبلغ ستة عشر ألف دينار كمنحة حضور للسنة المالية 2011.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

##### القرار الرابع:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة وتقارير مراقب الحسابات ، تصادق على القوائم المالية إلى غاية 2010/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

##### القرار الخامس:

إن مجلس الإدارة يقترح عليكم توزيع المرائب على النحو التالي:

2.245.554,952	النتائج الصافية.....
384.639,884	+ منقول الجديد لسنة 2009 .....
2.630.194,836	
893.160,000	حساب خاص بالإستثمار.....
576.000,000	حصص المرائب 40% أي 2,000 ديناراً عن كل سهم.....
700.000,000	المدرخ الإحتياطي.....
461.034,836	المنقول الجديد لسنة 2010 .....

وسيتم استخلاص المرائب الموزعة البالغ قيمتها 2,000 ديناراً عن كل سهم ابتداءً من يوم الإثنين 18 جويلية 2011 لدى وسطاء البورصة وبشبابيك الوسيط المركزي شركة "ماك" MAC SA.



- Suite -

**القرار السادس:**

تعين الجلسة العامة أعضاء مجلس الإدارة المتكون من الأشخاص الطبيعيين والمعنويين الآتي ذكرهم:

- السيد محسن السلامي.
- شركة "ستراميك" ممثلة بالسيد محمود السلامي.
- السيد خالد السلامي.
- السيد منذر السلامي.

الذين قبلوا بالمهام.

تنتهي مدة مهامهم مع الجلسة العامة التي ستعقد في حسابات السنة المالية 2013.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار السابع:**

طبقاً للفصلين 192 و 209 من مجلة الشركات التجارية، يعلم مجلس الإدارة الجلسة العامة العادية بأن رئيس مجلس الإدارة والمدير العام قد قاموا بإعلام مجلس إدارة المصرف القومي التونسي عن مباشرتهم لمناصب إدارية في شركات أخرى تتمثل فيما يلي:

- أسندت للسيد محسن السلامي مهمة وكيل ثاني للشركة العقارية "عقارية المصرف" L'IMMOBILIERE DU .COMPTOIR

- أسندت للسيد خالد السلامي مهمة وكيل للشركة العقارية "عقارية المصرف" L'IMMOBILIERE DU .COMPTOIR

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار الثامن:**

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير تصرف المجمع وتقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المراجعة، تصادق على تقرير تصرف للمجمع وعلى القوائم المالية المراجعة إلى غاية 2010/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

**القرار التاسع:**

إن الجلسة العامة العادية تفوض لحامل نسخ أو مضامين من محضر هذه الجلسة كل الصلاحيات للقيام بجميع عمليات الإيداع وإتمام كل إجراءات الإشهار القانوني و التصحيح.

تمت المصادقة على  
هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

## II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

**C.N.T**

## BILAN APRES REPARTITION DU BENEFICE

ACTIF	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			<b>CAPITAUX PROPRES :</b>		
Actifs immobilisés :			Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Immobilisations Incorporelles	20 988,620	20 988,620	Réserves	14 700 000,000	14 000 000,000
---- Amortissements	- 19 013,933	- 13 909,230	Autres capitaux propres	176 615,474	176 615,474
<b>Total Net</b>	<b>1 974,687</b>	<b>7 079,390</b>	Résultats reportés	461 034,836	384 639,884
Immobilisations corporelles	9 048 333,770	7 484 301,336	<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>16 777 650,310</b>	<b>16 001 255,358</b>
---- Amortissements	-4 580 622,953	-4 901 631,830	Resultat affecté au compte special de reinvestissement	893 160,000	
<b>Total Net</b>	<b>4 467 710,817</b>	<b>2 582 669,506</b>	<b>PASSIFS</b>		
Immobilisations financières	1 710 978,111	1 572 037,409	Passifs courants		
---- Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000	Fournisseurs et comptes rattachés	10 357 228,304	10 339 010,194
<b>Total Net</b>	<b>1 704 278,111</b>	<b>1 565 337,409</b>	Clients et comptes rattachés	605 424,476	469 015,570
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>6 173 963,615</b>	<b>4 155 086,305</b>	Autres passifs courants	1 172 778,591	1 138 481,027
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>6 173 963,615</b>	<b>4 155 086,305</b>	Concours bancaires et autres passifs financiers	3 820 980,509	5 970 337,987
<b>ACTIFS COURANTS</b>			<b>Total des passifs courants</b>	<b>15 956 411,880</b>	<b>17 916 844,778</b>
Stocks	13 446 528,296	12 133 012,122	<b>Total des passifs</b>	<b>15 956 411,880</b>	<b>17 916 844,778</b>
<b>Total Net</b>	<b>13 446 528,296</b>	<b>12 133 012,122</b>			
Clients et comptes rattachés	11 267 030,814	10 446 907,388			
---- Provisions	-3 188 055,032	-2 793 855,072			
<b>Total Net</b>	<b>8 078 975,782</b>	<b>7 653 052,316</b>			
Autres actifs courants	2 389 436,096	3 777 287,430			
<b>Total Net</b>	<b>2 389 436,096</b>	<b>3 777 287,430</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3 538 318,401	6 199 661,963			
<b>Total des actifs courants</b>	<b>27 453 258,575</b>	<b>29 763 013,831</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>33 627 222,190</b>	<b>33 918 100,136</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIFS</b>	<b>33 627 222,190</b>	<b>33 918 100,136</b>

## III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

**C.N.T**

## ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND D'INVESTISSEMENT	RESERVE NON STATUAIRE	RESERVE POUR RISQUE	RESERVE SPECIAL DE REVALUATION	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
<b>Solde au 31/12/2010</b>	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	10 486 000,000	1 650 000,000	176 615,474	384 639,884	2 245 554,952	<b>18 246 810,310</b>
Avant Affectation du résultat									
Affectation du résultat 2009 :									
*Affectation report à nouveau							- 384 639,884	384 639,884	
* compte special de reinvest								- 893 160,000	- 893 160,000
* Reserves				700 000,000				- 700 000,000	
* Dividendes								- 576 000,000	- 576 000,000
* Report à nouveau							- 461 034,836	- 461 034,836	
<b>Solde au 31/12/2010 après affectation du résultat</b>	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 186 000,000	1 650 000,000	176 615,474	461 034,836	0	<b>16 777 650,310</b>

**AVIS DES SOCIETES**

PAIEMENT DE DIVIDENDES**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

La Banque Internationale Arabe de Tunisie **BIAT** porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 17 juin 2011 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2010 à 2 Dinars par action, soit 20% de la valeur nominale et la mise en paiement de ces dividendes à partir du 4 juillet 2011.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

 2011 - AS - 733
Paiement de dividendes**BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, rue de Turquie –1001 Tunis

La Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires, qu'en vertu de la deuxième résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 Juin 2011, les dividendes relatifs à l'exercice 2010 fixés à 240 millimes (0,240 Dinar) par action, seront servis conformément à cette résolution à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2011.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

 2011 - AS - 722
Paiement de dividendes**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A****ARTES****Siège Social** : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La Société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 juin 2011, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2010 à partir du **5 juillet 2011**, à raison de **D.0,860** par action.

---

 2011 - AS - 723

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 27 JUIN 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,573%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,598%	999,597
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,610%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,734%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,745%	1 008,111
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,753%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,771%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,794%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,165%		996,972
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,349%	1 015,317
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,509%	1 049,872
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,583%	1 072,344
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,768%	1 038,650
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,109%		965,161
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,117%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,128%	1 030,247
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,148%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	960,299
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,197%	1 053,736
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		952,151

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	137,391	137,422		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	12,038	12,042		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,232	1,233		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,217	33,227		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,548	45,557		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	150,154	149,965		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	526,024	527,268		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	120,092	120,311		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	120,679	120,948		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	111,028	111,119		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	108,762	108,874		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	87,500	88,185		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	150,516	150,581		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	91,574	91,539		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09-mai-11	-	100,242	100,293		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 209,680	1 238,607	1 244,746		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 142,505	2 146,182		
18	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	104,901	106,882		
19	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	115,641	116,131		
20	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 152,633	1 156,868		
21	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	112,769	114,057		
22	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,767	13,784		
23	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 587,308	5 613,222		
24	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 540,890	6 558,283		
25	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,056	2,064		
26	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,736	1,745		
27	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,010	1,014		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
28	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	31/05/11	4,160	108,201	105,943	105,971
29	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	102,489	102,516
30	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	103,273	103,304
31	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	10/05/11	3,719	103,030	101,195	101,205
32	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	101,359	101,389
33	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	30/05/11	3,301	107,102	105,539	105,561
34	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	09/05/11	3,997	103,928	101,842	101,876
35	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,956	101,988
36	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	102,095	102,127
37	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,591	107,617
38	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	16/05/11	4,000	102,920	100,735	100,763
39	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	102,165	102,198
40	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	31/05/11	3,622	104,065	102,178	102,204
41	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	19/05/11	3,588	106,546	104,720	104,750
42	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	104,054	104,082
43	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	27/05/11	2,720	102,642	101,414	101,436
44	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	101,058	101,087
45	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/11	3,910	104,540	102,409	102,437
46	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	16/05/11	3,915	102,457	100,443	100,474
47	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	25/05/11	6,167	106,156	101,594	101,618
48	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	27/05/11	3,415	104,166	102,242	102,263
49	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	16/05/11	3,963	102,745	100,645	100,675
50	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/11	3,777	104,552	102,458	102,486
51	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	27/05/11	3,497	104,763	102,962	102,988
52	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	25/05/11	3,291	102,001	100,309	100,336

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
53	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,370	10,536	10,340	10,343
54	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	23/05/11	4,084	104,067	101,827	101,859
55	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,987	101,013
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
56	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	06/06/11	4,185	102,112	99,732	99,798
SICAV MIXTES								
57	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	31/05/11	0,880	75,602	71,826	71,751
58	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	2,808	155,524	138,853	139,355
59	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 376,636	1 381,534
60	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	106,331	106,423
61	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	109,077	109,284
62	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	09/05/11	0,755	95,575	85,235	85,429
63	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,869	15,843
64	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	251,726	253,036
65	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	16/05/11	2,012	51,249	44,399	44,635
66	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 084,037	2 095,049
67	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	12/05/11	1,386	78,987	73,177	73,450
68	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	10/05/11	1,293	58,113	55,280	55,394
69	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	25/05/11	1,516	103,331	97,693	97,832
70	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	25/05/11	1,992	113,779	106,379	106,402
71	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	25/05/11	0,115	110,018	97,672	97,920
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,210	11,692	11,451	11,454
73	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,160	12,686	12,239	12,247
74	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,030	16,636	16,026	16,034
75	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	31/05/11	0,270	17,197	15,733	15,737
76	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	10/05/11	0,102	12,356	11,175	11,223
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	120,455	121,191
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	123,170	123,340
79	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14-juin-11	-	-	-	9,999	9,997
80	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	28/04/11	0,942	128,457	106,171	106,849
81	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	27/05/11	0,137	20,621	18,686	18,713
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	08/06/11	3,925	102,358	96,804	96,954
83	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,711	104,882
84	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	101,482	102,537
85	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	130,306	131,019
86	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	06/06/11	0,045	10,417	9,743	9,761
87	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	06/06/11	1,870	123,909	109,298	109,241
88	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	06/06/11	3,135	117,002	110,266	110,295
89	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,704	99,862
90	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,773	98,920
91	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	0,011	184,646	175,549	177,202
92	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	0,195	162,241	156,782	157,895
93	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	30/05/11	2,611	140,166	137,754	138,357
94	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 649,377	9 687,734
95	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	185,100	185,945
96	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	122,006	122,546
97	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 336,545	1 350,779
98	FCP SAFA	SMART Asset Management	27-mai-11	-	-	-	100,831	101,140
99	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	96,205	96,610
100	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	108,458	110,645
101	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	31/05/11	71,680	10 395,971	9 617,267	9 666,922

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE**

du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

*AVIS DES SOCIETES*

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****LE GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social :Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Le groupe Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, M. Chérif Ben Zina et M. Chiheb GHANMI.

**BILAN CONSOLIDE**  
**Arrêté au 31 Décembre 2010**  
*(Unité : en milliers de dinars)*

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		247 939	120 823
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.5.1	277 170	284 087
Créances sur la clientèle	2.5.2	5 303 532	4 727 911
Portefeuille titres commercial *	2.1	108 891	92 080
Portefeuille d'investissement		180 676	121 582
Titres mis en équivalence	2.2	57 872	38 108
Ecart d'acquisition		335	1 421
Valeurs immobilisées		96 164	99 654
Actif d'impôt différé		2 703	2 315
Autres actifs	2.5.3	552 391	491 723
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 827 674</b>	<b>5 979 703</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque centrale et C.C.P		30 599	651
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2.5.4	173 763	172 551
Dépôts et avoirs de la clientèle	2.5.5	4 996 374	4 291 679
Emprunts et ressources spéciales		484 403	439 589
Passif d'impôt différé		13 296	15 036
Autres passifs	2.5.6	597 549	561 073
<b>Total Passif</b>		<b>6 295 984</b>	<b>5 480 579</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>	2.3	<b>10 637</b>	<b>8 273</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital		124 300	124 300
Réserves consolidées	2.4	386 891	343 791
Actions propres *	2.5	-8 765	-8 909
Résultat Consolidé	2.4	18 628	31 670
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>521 053</b>	<b>490 851</b>
<b>TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 827 674</b>	<b>5 979 703</b>

\* Les chiffres relatifs à l'exercice 2009 ont été retraités pour les besoins de comparabilité



**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**

Arrêté au 31 Décembre 2010

*(Unité : en milliers de dinars)*

	<i>Note</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
Cautions,avals et autres garanties données		1 328 092	1 255 237
Crédits documentaires		1 021 424	432 960
Actifs donnés en garantie			0
<b>_ TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>2 349 516</b>	<b>1 688 197</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
Engagements de financement donnés		254 738	224 388
Engagements sur titres		3 708	5 568
<b>TOTAL ENGAGEMENTS - DONNES</b>		<b>258 446</b>	<b>229 957</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>			
Engagements de financement reçus		0	0
Garanties reçues	<b>2.5.7</b>	1 838 657	1 015 971
<b>_ TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>1 838 657</b>	<b>1 015 971</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2010**  
*(Unité : en milliers de dinars)*

**Notes**   **31/12/2010**   **31/12/2009**

**PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Intérêts et revenus assimilés	331 228	318 228
Commissions (en produits)	56 819	54 941
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	18 699	21 701
Revenus du portefeuille d'investissement	7 728	7 884
<b>Total Produits d'Exploitation Bancaire</b>	<b>414 475</b>	<b>402 755</b>

**CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES**

Intérêts encourus et charges assimilées	-166 567	-154 369
Commissions encourues	-4 668	-3 601
Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	-41	0
<b>Total Charges d'Exploitation Bancaire</b>	<b>-171 277</b>	<b>-157 969</b>

**PRODUIT NET BANCAIRE**

**243 198**   **244 786**

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-110 503	-67 446
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3 661	-32 178
Autres produits d'exploitation	52 336	41 748
Frais de personnel	-92 384	-89 197
Charges générales d'exploitation	-52 191	-49 120
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-7 861	-8 229
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1 243	2 738

**RESULTAT D'EXPLOITATION**

**37 499**   **43 102**

Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	122	4 425
Impôt sur les bénéfices	-17 640	-15 542

**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES**

**19 981**   **31 985**

Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
--	---	---

**RESULTAT NET DE L'EXERCICE**

**19 981**   **31 985**

Intérêts minoritaires dans le résultat	<b>2.3</b>	-1 639	-378
--	------------	--------	------

**PART DANS LE RESULTAT DES MINORITAIRES IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES**

**2.3.2**   **-286**   **-63**

**RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE**

**2.4**   **18 628**   **31 670**

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Arrêté au 31 Décembre 2010

*(Unité : en milliers de dinars)*

<i>Note</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	418 864	397 158
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-169 728	-160 564
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	34 075	-27 576
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-635 144	-375 667
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle	674 576	285 689
Acquisitions/cessions des titres de placement	-92	-489
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-114 183	-125 817
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-55 261	-84 075
Impôts sur les sociétés payés	-7 115	-6 410
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation</b>	<b>145 992</b>	<b>-97 751</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	6 385	11 303
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	-56 786	-15 797
Acquisitions / cessions des immobilisations	-2 873	-6 720
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-53 274</b>	<b>-11 214</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emissions d'actions	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales	47 965	-13 493
Dividendes versés	-11 555	-11 522
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>	<b>36 410</b>	<b>-25 015</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>	<b>129 128</b>	<b>-133 979</b>
Ajustement suite à la variation du périmètre	-125 455	-696
Liquidités et équivalents en début de la période	181 309	315 985
<b>Liquidités et équivalents en fin de la période</b>	<b>184 982</b>	<b>181 309</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010**

### **NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative au regroupement d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 du 19 mars 1999 et N° 2001-12 du 4 mai 2001.

#### **1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION**

##### **1.2.1. Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation du groupe STB comprend :

- La société mère : STB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la STB exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la STB exerce une influence notable.

Sont exclus du périmètre de consolidation :

- Les sociétés en liquidation ;
- Les sociétés dont les états financiers sont indisponibles.
- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice;
- Les sociétés dont la STB a cessé d'exercer une influence notable ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée ;
- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables.

Le tableau suivant synthétise le périmètre, les méthodes de consolidation et les pourcentages d'intérêts utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe STB.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers **non certifiés de 4 sociétés sur un périmètre** de consolidation composé de 20 sociétés.

Société Consolidable	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe			Etats Financiers 2010
	2010	2009	Variation en %	2010	2009	2010	2009	Variation en %	
1. STB BANK ( <i>société Mère</i> )	99,62%	99,66%	-0,04%	I-G	I-G	99,62%	99,96%	-0,34%	C.E
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,39%	98,74%	-0,35%	C.E
3. SOFI ELAN SICAF	58,59%	58,59%	0,00%	I-G	I-G	57,10%	57,31%	-0,21%	C.E
4. STB MANAGER	99,96%	99,94%	0,02%	I-G	I-G	90,89%	91,26%	-0,37%	C.E
5. SOCIETE FINANCIERE DE GESTION "SOFIGES"	96,70%	96,70%	0,00%	I-G	I-G	92,81%	93,19%	-0,38%	N.C
6. STB SICAR	99,43%	99,43%	0,00%	I-G	I-G	83,04%	83,69%	-0,65%	C.E
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,91%	99,91%	0,00%	I-G	I-G	97,97%	98,32%	-0,35%	C.E
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,99%	99,99%	0,00%	I-G	I-G	99,54%	99,89%	-0,35%	C.E
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,81%	49,98%	-0,17%	C.E
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67,53%	67,76%	-0,23%	C.E
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	95,95%	96,35%	-0,40%	C.E
12. SICAV L'INVESTISSEUR	74,85%	71,80%	3,05%	M-E	M-E	73,88%	71,11%	2,77%	C.E
13. SICAV L'AVENIR	94,95%	97,90%	-2,95%	M-E	M-E	94,00%	95,44%	-1,44%	C.E
14. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE « B.A.T »	30,00%	30,00%	0,00%	M-E	M-E	29,89%	29,99%	-0,10%	C.E
15. . STE AHLA HOT. NEPTUNIA	46,81%	-	46,81%	I-G	-	46,63%	-	46,63%	N.C
16. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	43,43%	33,36%	10,07%	M-E	M-E	43,26%	33,35%	9,91%	N.C
17. STE EL WEAFAK LEASING	22,62%	22,52%	0,10%	M-E	M-E	22,15%	20,70%	1,45%	C.E
18. S.T.C.V VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%	M-E	M-E	26,96%	27,05%	-0,09%	C.E
19. SICOAC	23,57%	-	23,57%	M-E	-	23,48%	-	23,48%	C.E
20. GREEN GOLF	19,43%	-	19,43%	M-E	-	19,36%	-	19,36%	N.C

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-): Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2009-2010) ;

## 1.2.2. Variation du Périmètre de consolidation du groupe STB (2009-2010)

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010			Sociétés entrant dans le périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010	
Dénomination sociale	% d'intérêt (2009)	Motifs de Sortie en (2010)	Dénomination sociale	Motifs d'entrée en (2010)
1 SOCIETE LELLA HADRIA	39,60%	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.	1. STE AHLA HOT. NEPTUNIA	Le groupe exerce un contrôle exclusif sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .
2 S.E.D THALASSA HOTEL	18,16%	Documents financiers non communiqués à la STB dans le délai impartis	2. SICOAC	Le groupe exerce une influence notable sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .
3. STE CYCLAMENS	20,99%	La STB n'exerce pas une influence notable sur la filiale au 31/12/2010.	3. GREEN GOLF	Le groupe exerce une influence notable sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .
4. SONI BANK	24,99%	Bien qu'elle soit consolidable, la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation.		
5. STE AFRICA SOUSSE	97,94 %	Cession en cours		
5. S.E.D SOUSSE NORD	24,91%	Bien qu'elle soit consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.		

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi que les motifs d'exclusion est présentée en annexe 1 de ces notes.

### 1.2.3. Méthode de consolidation

#### ⇒ Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

#### ⇒ Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les filiales dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Eliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

### 1.3. REGLES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

#### 1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif.

Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

Les écarts d'acquisition dégagés pour les sociétés consolidées par mises en équivalence ont été déterminés lors de leur première consolidation et se trouvent au 31 décembre 2010 totalement amorti linéairement sur leurs durées d'utilité à l'exception de celui de la société EL WEFAK LEASING et TUNISIAN FOREIGN BANK « TFB » (ex-UTB) pour les lots d'acquisition de 2009 et 2010.

#### 1.3.2. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

### NOTE 2 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

*(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)*

#### 2.1. Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un total de 108 891 MDT contre 92 080 MDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	14 758	16 071
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	94 133	76 009
<b>TOTAL</b>	<b><u>108 891</u></b>	<b><u>92 080</u></b>

#### 2.2. Titres mis en équivalences

Au 31 décembre 2010, le total de cette rubrique a grimpé à 57 872 MDT contre 38 108 MDT au 31 décembre 2009, et se détaille comme suit :



Sociétés Mises en Equivalence	2 010	2 009
1. SICAV L'INVESTISSEUR	1 261	1 184
2. SICAV L'AVENIR	1 302	1 445
3. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	1 059	1 253
4. STE GREEN GOLF	36	-
5. SICOAC	2 956	-
6. STCV VERITAS	1 121	933
7. UNION TUNISIENNE DE BANQUE «U.T.B »	46 377	17 755
8. STE EL WEAFAK LEASING	3 760	4 409
9. STE LELLA HADRIA	0	104
10. S.E.D THALASSA HOTEL MAHDIA	0	617
11. STE CYCLAMENS	0	-106
12 . SONI BANK	0	898
13. SED SOUSSE NORD	0	9 616
<b>TOTAL</b>	<b><u>57 872</u></b>	<b><u>38 108</u></b>

### 2.3. Intérêts minoritaires

#### 2.3.1. Répartition des Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2010, le total de cette rubrique, après avoir imputé les intérêts minoritaires négatifs sur le résultat et les réserves des majoritaires du groupe, s'élève à 10 637 MDT contre 8 273 MDT au 31 décembre 2009, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2010			31/12/2009		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	49	1 477	1 526	14	199	213
2. STB INVEST	66	4 77	543	16	432	448
3. SOFI ELAN SICAF	287	3 235	3 522	235	3 157	3 392
4. S.T.B MANAGER	43	69	112	48	65	113
5. SOFIGES	68	530	598	36	449	485
6. S.T.B SICAR	144	-164	-20	0	0	0
7. L'IMMOBILIERE AVEN.	72	-74	-2	46	- 82	-36
Société	31/12/2010			31/12/2009		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
8. S.T.R.C	0	0	0	0	0	0
9. GENER. DES VENTE	504	637	1 141	-255	929	674
10. STE ED Dkhila	406	2 811	3 217	238	2 746	2 984

11. ACTIVHOTELS	0	0	0	0	0	0
12. ARTEMIS NEPTUNIA	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 639</u></b>	<b><u>8 998</u></b>	<b><u>10 637</u></b>	<b><u>378</u></b>	<b><u>7 895</u></b>	<b><u>8 273</u></b>

### 2.3.2. Part dans le résultat des minoritaires imputable aux majoritaires

Au 31 décembre 2010, la part dans le résultat des minoritaires imputable aux majoritaires est de l'ordre de 286 mDT. Le détail de cette imputation est comme suit :

Société Consolidée	Résultat des minoritaires imputés aux majoritaires
1. NEPTUNIA	- 261
2. STE ACTIV HOTELS	- 1
3. STRC	- 24
<b>TOTAL</b>	<b>- 286</b>

### 2.4. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2010, le solde des résultats consolidés est de l'ordre de 18 627 MDT contre 31 670 MDT au 31 décembre 2009. Egalement, les réserves consolidées qui ont atteint 386 890 MDT ont fait l'objet d'un réajustement, par une prise en charge par le groupe d'insuffisances de provisions (a). Le détail est présenté comme suit :

Société Consolidée	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
	2 010	2 009	2 010	2 009
<b>◇ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT</b>	<b><u>375 220</u></b>	<b><u>334 185</u></b>	<b><u>17 385</u></b>	<b><u>28 932</u></b>
1 STB	368 162	349 320	11 621	30 168
2 STB INVEST	7 106	5 615	4 060	1 249
3 SOFI ELAN SICAF	1 474	1 365	382	315
4 STB MANAGER	670	691	433	498
5 SOFIGES	3 542	2 667	871	488
6 STB SICAR	- 1 459	- 1 654	705	-144
7 IMMOB.DE.L'AVENUE	- 1 692	-2 509	3 470	2 665
8 STRC	- 1 020	3 397	-5 248	- 5 254
9 LA GENERALE DES VENTES	- 1 352	- 1 070	500	- 255
10 ED DKHILA	2 156	2 043	844	502
11 ACTIVHOTELS	- 94	- 11	-25	-79
12 ARTEMIS HOT.NEPTUNIA	- 2 273	0	-228	0
13 STE AFRICA SOUSSE	0	-25 669	0	- 1 221

Société Consolidée	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
	2 010	2 009	2 010	2 009
◇ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	<u>11 671</u>	<u>9 606</u>	<u>1 243</u>	<u>2 738</u>
14 SICAV L'INVESTISSEUR	360	446	103	19
15 SICAV L'AVENIR	242	409	54	201
16 BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	-167	- 175	-123	79
17 STE LELLA HADRIA	0	- 178	0	-22
18 S.E.D THALASSA HOTEL DE MAHDIA	0	- 708	0	92
19 STE CYCLAMENS	0	- 907	0	-106
20 UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	8 517	4 416	- 179	60
21 STE EL WEAFAK LEASING	3 47	0	725	509
22 STCV VERITAS	674	614	332	204
23 SONI BANK	0	- 68	0	138
24 SED SOUSSE NORD	0	5 757	0	1 564
25 STE GREEN GOLF	-440	0	36	0
26 SICOAC	2 138	0	295	0
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b><u>386 891</u></b>	<b><u>343 791</u></b>	<b><u>18 628</u></b>	<b><u>31 670</u></b>

(a) :

Insuffisance de provisions imputée sur les réserves du Groupe	Société	Montant
1. Complément de couverture d'un Risque fiscal	ED-DKHILA	322
2. Complément de couverture d'un Risque fiscal née d'un redressement provisoire suite à une vérification approfondie. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.	STRC	2 283
3. Complément de couverture des Créances acquises non recouvrées dont la valeur de réalisation des garanties est non déterminable	STRC	16 455
4. Complément de couverture des Créances acquises non recouvrées et non couvertes par des provisions.	STRC	9 053
<b>TOTAL</b>		<b>28 113</b>

## 2.5. Rachats des actions propres par des sociétés du groupe :

Au 31 décembre 2010 Ce poste affiche un solde de 8 765 MDT, il renferme, outre les actions rachetées par la société consolidante, et contrairement à l'exercice 2009, les actions rachetées par les autres sociétés du groupe, ci-dessous présentées :

Société	2009	2010
	Rachats	Rachats
1. STB INVEST	7944,3	8031
2. SOFI ELAN SICAF	236,9	238,2
3. SOFIGES	66,5	91,5
<b>Total</b>	<b>8247,7</b>	<b>8360,7</b>

**Annexe I****Liste des Sociétés Normalement Consolidables, mais exclues de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 conformément aux dispositions de la NCT n°35****II- Sociétés normalement consolidables par intégration globale :**

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	BFT	3 909 190,000	78,18	Au 31 décembre 2010, la STB compte céder la filiale dans un avenir proche
2	SKANES PALACE INTERNATIONAL	6 195 000,000	99,76	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
3	STE A. DE CONST. MECANIQUE « SACEM »	5 174 000,000	85,94	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
4	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	2 000 000,000	66,55	Au 31 décembre 2010, cette filiale est sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
5	STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV. « STDCA »	10 000,000	50,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs
6	SICAV L'EPARGNANT	400 000,000	20,00	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.

**III- Sociétés normalement consolidables par Intégration proportionnelle et/ou par Mise en Equivalence :**

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	STE MEDITERRANEE TOURISME « MAISON BLANCHE »	3 640 000,000	39,01	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
2	STE D'ACTIVITE TQUE « HOTEL ZODIAC »	4 637 000,000	37,44	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
3	Sté d'Etudes et de Prom.Tque « Hôtel Mariqueen »JERBA MARITIM	4 087 500,000	36,70	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
4	SOCIETE HOTEL BYZANCE	2 675 000,000	35,07	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
5	EL MARASSI	1 380 000,000	34,78	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
6	STE INTLE DE GEST. HOT. « H. BYBLOS »	2 620 000,000	33,59	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
7	STE DEVPT DU TOUR. SAHARIEN « PALMYRE »	7 308 500,000	32,37	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
8	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK	2 059 000,000	31,03	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
9	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD « SEDHS »	1 000 000,000	30,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
10	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	250 000,000-	30,00	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.
11	STE DE GESTION DU TECHNOPOLE DE BORJ CEDRIA	1 000 000,000	30,00	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.
12	STE D'ET. DEVPT AUDIO- VISUEL DE TSIE « SEDAT »	1 015 000,000	28,33	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
13	CIE TQUE ARABE « CTA » ( MARINA MONASTIR)	15 098 120,000	28,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
14	STE COND. IMPR. & PUBLICITE « CIP »	532 525,000	26,24	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
15	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	1 000 000,000	25,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en veilleuse, la continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
16	STE D'ET. & DE DEVPT « ZOUARAA »	200 000,000	25,00	Au 31 décembre 2010, la filiale est en veilleuse, la continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
17	STE HOT DE DVP TQUE « HOTEL DREAMS BEACH »	3 182 000,000	24,58	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
18	STE COMMERCE INT DE KEBILI « SOCIK »	200 000,000	22,50	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.
19	STE DES IND. METALLURGIQUES « SIMET »	2 025 000,000	21,47	Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
20	STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA	15 000 000,000	20,00	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.
21	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	4 319 000,000	21,00%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010
22	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "Col des Ruines"			Au 31 décembre 2010, la filiale est en liquidation. Sa liquidation ne peut pas générer à la STB une entrée des fonds ou une récupération d'actifs.
23	STE RAMLA TOZEUR	5 947 800,000	47,88%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
24	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	4 259 840,000	42,68%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
25	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	3 429 000,000	45,29%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
26	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	725 000,000	42,07%	Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
27	SONIBANK	5 000 000 000,000	25,00%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
28	STE D'ETUDE & DVPT "SOUSSE NORD"	6 500 000,000	24,32%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
29	STE HOTEL YOUNES	3 987 600,000	24,76%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
30	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	6 236 055,000	23,56%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
31	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	1 523 000,000	41,96%	La STB n'exerce aucune influence notable sur la filiale au 31/12/2010.
32	S.E.D THALASSA HOTEL	6 786 100,000	18,17%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis
33	SIDCO SICAR	16226 080,000	19,60%	Bien qu'elle est consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe de la « Société Tunisienne de Banque - STB » arrêtés au 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport.

**I - Opinion sur les états financiers consolidés**

1. Nous avons audité les états financiers consolidés du groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 Décembre 2010.

**Responsabilité de la Direction**

2. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité des commissaires aux comptes**

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **Justification de l'opinion**

4. Courant l'exercice 2010, la STB, société mère, a procédé à la reconstitution des échéances de l'emprunt BAD VI au titre de l'année 2010 et ce à hauteur de 17 939 Mille Dinars. Cet emprunt a été affecté en 2003 pour la couverture des risques pour un montant total de 149 000 Mille Dinars. Au 31 Décembre 2010, l'encours de l'emprunt BAD VI restant à reconstituer s'élève à 35 806 Mille Dinars.
5. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place sont engagés.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- L'existence pour certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs des suspens antérieurs non encore apurés pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification depuis l'exercice 2008. Ces travaux étant encore en cours à la clôture de l'exercice 2010.

De même, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à

la date d'arrêté des états financiers.

- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nos travaux ont été limités par l'absence d'un inventaire exhaustif des garanties. En effet, la banque a retenue certaines valeurs de garanties pour certains clients sans être justifiés par des copies des inscriptions correspondantes et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.
- Pour le compte réserve pour fonds social qui accuse au 31/12/2010 un solde créditeur de 4,375 Millions de Dinars, nos travaux ont été limités par l'indisponibilité des justificatifs nécessaires des mouvements sur ce compte.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

En outre, la Banque a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé non rémunéré qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2010 un montant de 108,817 Millions de Dinars. Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 122,4 Millions de Dinars dont 21,4 Millions de Dinars durant l'exercice 2010.

De même, l'évaluation de la participation directe de la STB dans le capital de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) selon la valeur mathématique dégage une moins-value de l'ordre de 14,375 Millions de dinars. La banque estime que la valeur d'usage couvre la valeur nette comptable de sa participation.

La banque n'a pas effectué au 31/12/2010 un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations.

La Société Tunisienne de Banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement provisoire pour un montant 31,778 Millions de dinars dont 6,643 Millions de dinars de pénalités de retard. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant les redressements non acceptés par la Banque. La Direction Générale des Impôts a accepté de rectifier le redressement initial.

L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée. Pour couvrir ce risque la Banque a constitué une provision de 5 Millions de dinars.

La société Tunisienne de Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment de départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provision pour indemnités de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servit à l'employé et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 « avantages du personnel » à un montant de 15,855 Millions de dinars.

Nos travaux sur les états financiers consolidés ont été limités par les situations suivantes :

6. Comme il est détaillé dans les notes aux états financiers, nous n'avons pas reçu les états financiers de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation.

Nous n'avons pas également reçu les rapports des commissaires aux comptes de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. En outre, nous avons identifié certains écarts entre les états financiers communiqués et les liasses de consolidations correspondantes.

7. Comme indiqué dans les notes aux états financiers, des sociétés du groupe n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non communication des documents dont la société LELLA HADHRIA qui figurait dans les états financiers consolidés de l'exercice 2009.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes aux états financiers, plusieurs entreprises figurant dans le périmètre de consolidation, ont été exclues de ce périmètre pour divers motifs, dont notamment l'existence de procédures de liquidation, ou de procédures collectives ou qui sont en cours de cession. Certaines sociétés, dont notamment la Banque Franco-Tunisienne « BFT », ne devraient pas être exclues du périmètre, conformément aux normes comptables en vigueur.

8. Les états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne de Banque ont été préparés en tenant compte de la mise en équivalence de la participation de la STB dans l'Union Tunisienne des Banques sur la base de sa situation financière provisoire non encore auditée.

Après l'arrêté des états financiers consolidés par le conseil d'administration, les états financiers définitifs de l'UTB ont été communiqués à la banque et font apparaître un résultat déficitaire de l'exercice de l'ordre de 20,680 Millions de dinars. La banque n'a pas tenu compte de l'impact de ces états financiers pour l'établissement des états financiers consolidés.

9. La vérification des écritures d'élimination et d'homogénéisation a permis de relever les observations suivantes :

- Les éliminations des écritures réciproques ont été effectuées par rapport aux données disponibles chez la société mère. Ces données sont issues des liasses de consolidation préparées par les sociétés du groupe sur la base des états financiers provisoires et qui ne sont pas validés par leurs commissaires aux comptes.
  - Le traitement des créances vendues par la STB à sa filiale la STRC a été traduit uniquement par l'élimination du compte courant associé. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la STRC ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés et aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.
10. Le traitement des écarts de première consolidation s'est limité aux sociétés consolidées par mise en équivalence. Nous n'avons pas pu déterminer l'impact de ce traitement sur les sociétés consolidées par intégration globale en l'absence des données nécessaires.
11. Les états financiers de l'exercice 2009, n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'effet de la consolidation en 2010 des sociétés suivantes : SOCIETE AHLA HOTEL NEPTUNIA, SICOAC et GREEN GOLF. Il est à signaler que ces sociétés font déjà partie du périmètre de consolidation en 2009 mais qui n'ont pas été consolidées pour absence des données y relatives.

### **Opinion**

12. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve des points 4 à 11 ci-dessus mentionné, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe de la « Société Tunisienne de Banque » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II - Vérifications spécifiques**

13. En dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe au cours de l'exercice 2010.

Tunis, le 17 juin 2011

**P/ GAC**  
Mr Chiheb GHANMI

**P/ CMC**  
Mr Chérif BEN ZINA